



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Depuis février 2022, la ville de Bron a été labellisée « Cité éducative », permettant d'intervenir avec des moyens supplémentaires dans le domaine de l'éducation sur les quartiers prioritaires de la politique de ville (QPV) de la commune, Parilly et Terraillon. La Cité éducative s'adresse aux enfants et aux jeunes de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, ainsi qu'à leurs parents.

Cette démarche est pilotée conjointement par la préfecture du Rhône, les services de l'Éducation nationale et la ville de Bron. Elle vise à déployer de manière coordonnée, des moyens humains et financiers supplémentaires dans les quartiers défavorisés.

Ce programme s'appuie sur l'alliance et la coopération des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, monde économique, habitants, dans l'objectif de faire « Cité ».

En vertu des **trois objectifs nationaux** des Cités éducatives que sont :

1. Conforter le rôle de l'école ;
2. Promouvoir la continuité éducative ;
3. Ouvrir le champ des possibles.

Et du diagnostic local partagé qui a mis en lumière les besoins prioritaires des publics cibles des deux QPV, la Cité éducative de Bron s'engage sur **5 axes stratégiques et 20 objectifs afférents**.

Deux fois par an, les partenaires de la Cité Éducative de Bron se réunissent afin d'échanger et partager leur expérience au sein de l'instance partenariale.

Parallèlement, des groupes de travail partenariaux sont constitués autour de thématiques afin d'évaluer collectivement les problématiques de territoire et les orientations à envisager dans le respect des 5 axes :

1. Encourager la persévérance et favoriser l'ambition scolaire dans une perspective d'insertion professionnelle et sociale ;
2. Promouvoir les valeurs citoyennes et garantir un accès et une éducation à la santé et au numérique ;
3. Enrichir les parcours par l'engagement citoyen et par les pratiques sportives, artistiques, et scientifiques ;
4. Accompagner les parents dans une démarche de coéducation ;
5. Construire une culture commune des acteurs de la Cité éducative.

Auquel vient s'ajouter un axe stratégique transversal :

Assurer une promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les actions de la cité.

Pour en savoir plus : [Bron Cité Educative | Ville de Bron \(ville-bron.fr\)](https://ville-bron.fr)

Pourquoi un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ?

Les axes prioritaires inscrits dans les présents appels à manifestation d'intérêt proviennent des besoins du territoire associés aux besoins des établissements scolaires tels qu'ils ont été soulevés lors des premiers constats des groupes de travail partenariaux lors de la première année scolaire de labellisation 2022/2023.

L'établissement des priorités d'action s'inscrit en complémentarité des financements classiques des actions durant l'année répondant aux différents objectifs de la Cité éducative (Les Fiches Actions).

Les AMI ont pour but de décliner en actions, y compris avec des ressources extérieures, les réflexions des groupes de travail partenariaux.

Pour certains projets d'envergure nécessitant des moyens de coordination et d'ingénierie particuliers, l'accompagnement du projet par un prestataire externe de type Assistant Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) peut être envisagé, financé par la cité éducative.

Les axes des A.M.I 2023/2024

Les appels à manifestation d'intérêt de la Cité éducative de Bron :

- sont ouverts uniquement aux projets se déroulant sur Parilly et Terraillon ou en lien avec les établissements scolaires figurant dans le périmètre de la Cité éducative (cf. annexe 4) ;
- ont pour objectif de répondre à la nécessité d'amplifier les actions sur les thèmes retenus par les instances de la cité éducative (comité stratégique et comité de pilotage).

Les 3 axes prioritaires, qui font chacun l'objet d'un AMI sont :

N° d'AMI	THEMATIQUES	ORIENTATIONS
1	NUMÉRIQUE	Cf. annexe 1
2	PARENTALITÉ	Cf. annexe 2
3	INSERTION PROFESSIONNELLE	Cf. annexe 3

Une attention particulière sera portée aux projets qui faciliteront la participation des habitants, la mixité sociale et/ou de genre et les projets collaboratifs multi-partenariaux.

Dans les annexes, vous trouverez les attendus de chaque A.M.I. par thème.

Process et calendrier des A.M.I.

Une présentation des A.M.I sera effectuée lors du COPIL de la Cité éducative du 11 octobre 2023 auprès des partenaires du territoire. Ces A.M.I. ont vocation à être diffusés largement auprès des ressources extérieures.

Tout partenaire intéressé doit adresser son intention par mail à cite-educative@ville-bron.fr avant le 12 novembre 2023 en présentant de manière synthétique sa structure, son projet pour l'A.M.I choisi et, le cas échéant, le territoire identifié pour ce projet.

Une réunion des partenaires intéressés sera organisée par A.M.I courant du mois de novembre 2023 : la date et le lieu seront communiqués à l'ensemble des partenaires ayant manifesté leur intérêt. Les demandes de financement seront présentées par les porteurs de projet suite à ce travail partenarial commun.

Calendrier des AMI	DATES
Manifestation d'intérêt des partenaires à s'impliquer dans la démarche par mail à cite-educative@ville-bron.fr	Avant le 12 novembre 2023
Travail partenarial pour définir et articuler les projets sur la thématique	Novembre 2023
Formalisation et dépôt des demandes de financement (fiche projet)	Décembre 2023 - janvier 2024
Instruction des demandes par la Troïka et réponse aux porteurs de projet	Janvier- Février 2024

Modalités de financement des actions découlant des A.M.I

Les financements de la Cité Éducative sont accordés par l'État (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et Éducation nationale) et la Ville de Bron.

Dans le cas d'une réponse favorable de la Troïka, instance décisionnelle de la Cité éducative, le porteur de projet recevra par courriel une notification d'accord de financement précisant les démarches à suivre pour recevoir la subvention et justifier de la réalisation du ou des projets.

Il est précisé ceci :

Être financé dans le cadre de la cité éducative, engage le partenaire à :

- Participer à la vie de la Cité éducative en tant qu'acteur (réunions de travail partenarial, instances partenariales,...) ;
- Apposer sur tout support de communication la bannière officielle de la Cité éducative de Bron ;
- Transmettre à la Cité éducative des documents à publier sur les réseaux sociaux de la Cité éducative de Bron (photos, podcasts, articles, témoignages, etc.) ;
- Recevoir la Troïka de la cité éducative de Bron pour une ou des visites de l'action financée.

Critères d'éligibilité

Pour être financés le ou les projets devront :

1. Se dérouler sur le périmètre de la cité éducative
2. Correspondre aux thématiques et orientations des axes prioritaires de l'A.M.I
3. Être réceptifs aux attentions particulières ciblées (Cf. Annexes 1, 2, 3).

CONTACTS

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter : cite-educative@ville-bron.fr

ANNEXES

Annexe 1 - AMI N°1 Thématique du numérique

Annexe 2 - AMI N°2 Thématique de la parentalité

Annexe 3 - AMI N°3 Thématique de l'insertion professionnelle

Annexe 4 - Liste des établissements scolaires sur le territoire cité éducative

ANNEXE 1 - AMI N°1 : Thématique du NUMÉRIQUE

Rappel des objectifs de la Cité éducative en matière de numérique :

Axe stratégique n°2 : Promouvoir les valeurs citoyennes et garantir un accès et une éducation à la santé et au numérique.

Obj. 8 : Assurer l'équité d'accès aux équipements numériques.

Obj. 9 : Favoriser la formation aux outils et aux usages du numérique.

La liste des orientations et exemples d'action ne sont pas exhaustifs.

D'autres actions en lien avec ces thématiques peuvent être proposées et seront étudiées au cas par cas par la Troïka.

Le renforcement des compétences numériques des élèves est aujourd'hui un impératif. Cela constitue avant tout un enjeu pour la vie démocratique, alors que le numérique prend une place de plus en plus importante dans la vie de chacun, notamment pour s'informer. L'École doit aussi pleinement préparer aux compétences du XXI^e siècle et aux métiers d'avenir. Le numérique transforme tous les secteurs de l'économie : la plupart de nos élèves exerceront un métier transformé par le numérique.

La stratégie nationale du numérique pour l'éducation pour la période 2023-2027 vise notamment le développement des compétences numériques des élèves, c'est-à-dire, d'abord, leur enseigner la citoyenneté numérique, en développant l'esprit critique et renforçant l'éducation aux médias et à l'information ; ensuite, leur transmettre un socle de compétences numériques renforcées ; enfin, promouvoir l'attractivité des spécialités et baccalauréats menant aux métiers du numérique. Ces orientations nationales intègrent le plan de lutte contre le cyber-harcèlement.

ATTENTIONS PARTICULIERES : Les actions proposées dans le cadre de cet A.M.I pourront tendre à :

- Proposer un plan de formation thématique adapté aux tranches d'âge, en se focalisant particulièrement sur les 6 – 18 ans sur les aspects suivants : formation aux usages des réseaux sociaux, la formation aux médias pour développer l'esprit critique, sensibilisation à la responsabilité de l'usage du numérique (droit à l'image, diffusion d'images ou de vidéos porteuses de messages de haine ou de violence, etc.), aide à l'utilisation des matériels numériques et des outils numériques de la scolarité, tels que l'Espace numérique de travail ou de la classe.com. L'inclusion des parents à ces ateliers serait pertinente.
- Promouvoir l'utilisation positive et raisonnée des réseaux sociaux auprès des jeunes, des parents et des professionnels du territoire ;
- Proposer aux jeunes et à leurs parents des découvertes des métiers, en cherchant particulièrement à mobiliser les filles, sous représentées dans le domaine et des parcours de renforcement des compétences numériques concourant à l'insertion personnelle et professionnelle, par exemple à travers des ateliers d'apprentissage de vidéo-montage, de retouche de photographie en s'appuyant sur des logiciels libres. Les projets peuvent intégrer une insertion active, tel que, par exemple, la mise en place de chantier éducatif dans le domaine du numérique ;
- Concourir à la formation des acteurs de l'éducation aux enjeux et usages du numérique ;
- Proposer la mise en place d'un pôle d'accueil ou d'un tiers-lieu numérique, in situ ou mobile, adapté au contexte territorial, afin de faciliter l'accès au numérique et de définir des modalités d'accompagnement ;
- Réaliser une cartographie des lieux accessibles et des ateliers en matière de numérique, des accompagnements ainsi qu'un système coordonné d'orientation vers les lieux existants sur le territoire.

ANNEXE 2 - AMI N°2 : Thématique de la PARENTALITE

Rappel des objectifs de la Cité éducative en matière de parentalité :

Axe 4 : Accompagner les parents dans une démarche de co-éducation

Obj. 15 : Développer les espaces d'informations, d'échanges, d'apprentissages, et de proximité, avec et pour les parents.

Obj. 16 : Améliorer la coordination des acteurs et développer des actions pour un meilleur accompagnement durant les périodes de transition et d'orientation.

Obj. 17 : Rendre les parents acteurs dès la petite enfance.

La liste des orientations et exemples d'action ne sont pas exhaustifs. D'autres actions en lien avec ces thématiques peuvent être proposées et seront étudiées au cas par cas par la Troïka.

La question de la parentalité est fondamentale lorsque l'on aborde les problématiques éducatives des jeunes. Pour que tous les parents soient acteurs de la scolarité et du parcours de leurs enfants, la ville de Bron et les services de l'Éducation nationale ont signé en juin 2022 une charte de la co-éducation visant à :

- Créer les conditions de la confiance.
- Avoir un document de référence et de réflexion commune.
- Renforcer la collaboration entre les différents acteurs, nécessaire à la construction de l'enfant dans toutes ses dimensions et pour une meilleure cohérence éducative.
- Réaffirmer l'autorité républicaine et la préservation de l'autorité de l'école, des parents et des acteurs éducatifs.

ATTENTIONS PARTICULIERES : Les actions proposées dans le cadre de cet A.M.I :

- Viseront à enrichir concrètement et donner du corps à la charte de co-éducation sur le territoire sur l'ensemble des temps de l'enfant et des jeunes :
- Construire des d'espaces fixes ou mobiles et des outils ressources dans une optique de co-éducation (guide des actions de soutien à la parentalité, de l'offre petite enfance, etc), en se saisissant des espaces existants (groupe coéducation du PRE, réunions des associations de parents d'élèves, etc) ;
- Développer des espaces d'échanges en proximité, en insistant sur les moments de transitions scolaires, et porter une attention particulière aux familles monoparentales et aux jeunes parents dont la part est relativement importante sur le territoire. A ce titre, le projet peut viser de renforcer la participation parentale aux instances, évènements et réunions relatives à la scolarité par la mise en place de garderies éphémères ;
- Développer et enrichir les actions et les thématiques d'intervention dans les lieux physiques favorisant les rencontres parents/enfants/professionnels fonctionnant déjà sur le territoire, et développer de nouveaux lieux sur les secteurs dépourvus, visant le renforcement des compétences parentales, et visant à diminuer le sentiment d'isolement des parents et favoriser l'entraide. Enrichir l'offre d'activités parents-enfants, en renforçant le pouvoir d'agir des parents et de la famille ;
- Favoriser les rencontres entre les parents et les échanges entre les familles et les acteurs socio-éducatifs, via, par exemple, le développement de sorties conjointes entre les familles et les professionnels ;
- Développer une mallette d'outils et supports pédagogiques à destination familles en cohérence avec le projet de la structure et/ou de l'établissement scolaire : livrets de présentation du système scolaire, achats de livre, matériel d'apprentissage du français, etc.

ANNEXE 3 - AMI N°3 : Thématique de l'INSERTION PROFESSIONNELLE

Rappel des objectifs de la Cité éducative en matière d'insertion professionnelle :

Axe stratégique n°1 : Encourager la persévérance et favoriser l'ambition scolaire dans une perspective d'insertion professionnelle et sociale.

Obj. 3 : Mieux former, outiller, et cordonner les acteurs sur l'orientation

Obj. 4 : Développer les actions visant la découverte du monde professionnel et des enseignements supérieurs.

La liste des orientations et exemples d'action ne sont pas exhaustifs. D'autres actions en lien avec ces thématiques peuvent être proposées et seront étudiées au cas par cas par la Troïka.

La connaissance des métiers, la capacité à s'orienter et à se former tout au long de la vie sont des compétences fondamentales pour être un acteur pleinement autonome dans un monde professionnel en mutation constante. Cela a vocation à s'appuyer sur une alliance des acteurs éducatifs, de l'enseignement supérieur et du monde professionnel.

ATTENTIONS PARTICULIERES : Les actions proposées dans le cadre de cet A.M.I pourront tendre à :

- Concourir à l'organisation d'un programme de découverte des métiers de la classe de 5^e à la classe de 3^e et favoriser les rencontres avec les professionnels afin de :

- Permettre aux élèves de découvrir la diversité des métiers associés à un secteur d'activité ainsi que les perspectives d'insertion et d'évolution professionnelles. Il s'agit donc d'élargir l'horizon et les ambitions des élèves en inscrivant la découverte des métiers dans un contexte et des projections et non en la limitant à un simple « catalogue des métiers » ;
- Offrir des expériences immersives et participatives dans le monde professionnel ;
- Présenter l'offre de formation post-collège disponible.

- Concourir au développement du mentorat sur le territoire de Bron ;

- Renforcer l'action des chantiers éducatifs en les diversifiant à d'autres secteurs, d'autres publics ou en allongeant la durée de ceux-ci ;

- Mettre en place des actions permettant de lever les freins périphériques à l'insertion professionnelle, telles que, par exemple, des ateliers relatifs à la mobilité ;

- Développer et accompagner l'entrepreneuriat des jeunes par la pédagogie de l'entrepreneuriat ;

- Renforcer l'accompagnement et l'ouverture des horizons pour les stages de 3^e et les périodes de mise en situation professionnelle ;

- Renforcer les parcours de remobilisation vers l'emploi pour les jeunes de 16 à 25 ans en complément des actions de droit commun ;

- Développer une offre de formation interprofessionnels et des parents sur les enjeux de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes.

De manière transversale, les projets viseront à impliquer les parents dans les démarches d'insertion et les appréhender comme des ressources en matière de découverte du milieu professionnel.

ANNEXE 4 – LISTE DES ETABLISSEMENTS TERRITOIRE CITE EDUCATIVE

Le périmètre de la cité éducative se compose des deux collèges REP de Bron et des groupes scolaires de leur réseau REP, auxquels se rajoutent des établissements partenaires de la commune :

- Collège REP Théodore Monod (chef de file) :

- Ecole Jean Macé (QPV)
- Ecole Saint-Exupéry (QPV)
- Ecole Jean Jaurès (proximité QPV- moins de 300 m)
- Ecole Anatole France (proximité QPV- moins de 300 m)
- Ecole Jules Ferry (proximité QPV- moins de 300 m)

- Collège REP Joliot Curie :

- Ecole Pierre Cot (QPV) : également rattaché au collège REP + Lamartine sur Villeurbanne
- Ecole Jean Moulin (QPV)
- Ecole Ferdinand Buisson (proximité QPV- moins de 300 m)
- Ecole La Garenne (proximité QPV- moins de 300 m)

Etablissements Partenaires de la cité sur la commune de Bron :

- Université Lyon II (campus porte des Alpes de Bron situé à moins de 600 m du QPV de Parilly)
- Lycée Général Jean Paul Sartre
- Lycée professionnel de l'Automobile Emile Béjuit
- Lycée professionnel du bâtiment Tony Garnier